

<b>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</b>  <b>ARRONDISSEMENT ARRAS</b>  <b>CANTON BREBIERES</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11  <b><u>Présents :</u></b> 11  <b><u>Votants:</u></b> 11  <b><u>Représentés:</u></b> 0	<b>Séance du 09 avril 2026</b> Le neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 26 mars 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b><u>Sont présents:</u></b> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Bernard LETURCQ

**Objet: Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - HAMBLAIN LES PRES 2025 - DE 2026 27**

Le Conseil Municipal de la commune d'Hamblain les prés - Pelves réuni sous la présidence de Patrick DEREGNAUCOURT,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025.
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 687 674,81 €.



Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_27-DE

A G E D I



décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	603 084,04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	200 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	84 590,77
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	687 674,81
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	687 674,81
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	687 674,81
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00



Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Président

Le Secrétaire

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 avril 2026  
Et de la publication le 10 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_27-DE

A G E D I

